

L'agneau d'herbe à la croisée des chemins

BELLET V. (1), BELLAMY J.-P. (2), CAILLEAU L.M. (3), SERVIERE G. (4), TCHAKERIAN E. (5)

(1) Institut de l'élevage - BP 50002 - 86550 Mignaloux-Beauvoir

(2) Institut de l'élevage - 2 ter rue du Ravelin - 58000 Nevers

(3) Chambre régionale d'Agriculture du Limousin - boulevard des Arcades - 87060 Limoges Cedex 2

(4) Institut de l'élevage - 9 allée Pierre de Fermat - 63170 Aubière

(5) Institut de l'élevage - 2 place Pierre Viala - 34060 Montpellier Cedex 1

RESUME - Que représente aujourd'hui l'agneau d'herbe français ? Quels itinéraires techniques met-il en jeu ? Quel est son avenir ? Dans la zone herbagère allant des Pays de la Loire à la Lorraine, quarante-cinq éleveurs ovins ont fait l'objet d'un suivi complémentaire aux observations réalisées via les réseaux d'élevage. La production d'agneaux d'herbe du Nord-Est semble bien ancrée, complémentaire des troupeaux bovins des zones herbagères et de la production en bergerie des zones céréalières. Dans le Centre-Ouest la multiplication des aléas climatiques devrait conforter son érosion, même si la récente envolée des prix des aliments est susceptible de remettre en cause cette tendance. Une renaissance significative de l'agneau d'herbe permettrait de plus de réduire le creux de production du quatrième trimestre, facteur limitant du développement des démarches qualité.

Pasture-fed lambs at a crossroad

BELLET V. (1), BELLAMY J.-P. (2), CAILLEAU L.M. (3), SERVIERE G. (4), TCHAKERIAN E. (5)

(1) Institut de l'Elevage - BP 50002 - 86550 Mignaloux-Beauvoir

SUMMARY - What is the French pasture-fed lamb today? How is it managed? What is its future? Under the "Réseaux d'Élevage", a survey was carried out among farmers in a large grassland area, from the Pays de la Loire to Lorraine, broadly divided into two basins, "Centre-Ouest" and "Nord-Est". Forty-five sheep farmers mainly oriented towards the production of pasture-fed lambs were surveyed, in addition to the observations made by the "Réseaux d'Élevage". The production of pasture-fed lambs of the "Nord-Est" seems well established, alongside grassland cattle herds, and indoor lamb production from cereal crop areas. In the "Centre-Ouest", the announced increase in drought frequency should reinforce its erosion, even if the recent soaring price of feeds could call into question this trend. Furthermore, a significant revival of pasture-fed lamb production during the 4th quarter could improve the production regularity, a limiting factor for the development of quality initiatives.

INTRODUCTION

Dans les zones herbagères de l'Ouest, de la bordure nord du Massif Central et du Nord-Est Lorrain, la production ovine a longtemps été fondée sur une production d'agneaux à l'herbe, avec peu de cultures fourragères et un recours important au pâturage. Depuis une quinzaine d'années, les attentes conjointes de la filière, demandeuse d'agneaux jeunes, et des éleveurs à la recherche d'itinéraires techniques plus sécurisés, entraînent une évolution des systèmes de production qui se traduit, de façon plus ou moins marquée suivant les zones et les structures foncières des exploitations, par un accroissement de la production d'agneaux de bergerie. Toutefois, la production d'agneaux d'herbe dispose, dans le cadre d'une priorité donnée au développement durable, d'atouts certains, avec une forte part des prairies dans l'assolement et un recours maximum au pâturage. L'envolée des prix des aliments concentrés peut-elle permettre un renouveau de la production d'agneaux d'herbe ? A l'opposé, les sécheresses récurrentes et la multiplication des aléas climatiques ne condamnent-elles pas cette production dans la majorité des régions herbagères ?

Cette étude a été menée avec les réseaux d'élevage ovin viande de l'Est, de Bourgogne, d'Auvergne (Allier), du Limousin et de l'Ouest. Une première partie cherche à mieux cerner l'ampleur et les motivations de cette évolution vers la bergerie. La deuxième partie vise, à partir d'une série d'enquêtes, à évaluer les opportunités offertes par les systèmes herbe. Ont-ils réussi à s'adapter sans modifier la priorité au pâturage ? Quelle est leur compétitivité vis-à-vis des systèmes bergerie ?

1. MATERIEL ET METHODES

Une analyse des bases de données nationale et régionales d'appui technique ovin viande a été menée pour tenter de quantifier l'ampleur du glissement de l'herbe vers la bergerie. Elle a été complétée par des entretiens auprès de huit éleveurs ayant réorienté leur système vers la production en bergerie, et de sept responsables d'organisations de producteurs.

Puis une enquête a été menée auprès d'éleveurs d'une grande zone herbagère allant des Pays de la Loire à la Lorraine, schématiquement découpée en deux bassins, Centre-Ouest (au sens large, Allier inclus) et Nord-Est (Bourgogne incluse). Quarante-cinq éleveurs ovins principalement orientés vers la production d'agneaux d'herbe ont fait l'objet en 2006 d'un suivi complémentaire aux observations réalisées *via* les réseaux d'élevage. Ce suivi portait principalement sur la conduite de l'agnelage (périodes, taille et nombre de lots, pratiques spécifiques) et sur la conduite alimentaire des agneaux avant et après sevrage (âges et dates de mise à l'herbe et de sevrage, ressource pâturée, complémentation, dates éventuelles de rentrée en bergerie). Il abordait également la conduite sanitaire (traitements antiparasitaires essentiellement), celle des surfaces fourragères (notamment l'entretien des prairies), la commercialisation des agneaux et les aspects spécifiques de l'organisation du travail.

La compétitivité comparée des systèmes herbe et bergerie a été estimée par le calcul du coût de production des élevages des zones concernées, à partir de la base de données Diapason des réseaux d'élevage.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1 DE L'HERBE A LA BERGERIE

2.1.1. Recul dans le Centre-Ouest et maintien dans le Nord-Est

La production d'agneaux d'herbe, emblématique du bassin ovin du Centre-Ouest de la France, y a fortement reculé, au profit de la production en bergerie, comme le montrent les traitements statistiques des bases de données d'appui technique. En dix ans, la part de l'orientation dominante herbe a ainsi été divisée par deux en Poitou-Charentes, passant de 15 % à 8 % (1996-2006). A l'opposé, cette orientation semble mieux résister dans le bassin du Nord-Est, au contexte pédoclimatique plus favorable, avec une prédominance de prairies permanentes non retournables, peu intensifiables, et une pluviométrie régulière. Les organisations de producteurs enquêtées de cette zone avancent différentes hypothèses pour expliquer cette stabilité. Certaines relèvent d'une logique technique, comme la volonté d'optimiser et non de bouleverser des systèmes où l'atelier ovin doit rester complémentaire de l'atelier bovin. D'autres sont d'ordre plus commercial, comme la forte concurrence à contre-saison des systèmes ovins-cultures des régions voisines, ou la demande axée sur la production en saison des débouchés du Sud-Est.

2.1.2. Les raisons d'une conversion à la bergerie

Dans le Centre-Ouest, les sécheresses à répétition sont une des explications mises en avant par les éleveurs ayant choisi de s'orienter vers la production en bergerie. Les aléas sanitaires, lourds de conséquence sur le plan de la charge de travail, sont une autre raison de cette adaptation. La production en bergerie ne correspond pas nécessairement à une recherche de réduction de la charge globale de travail, mais plutôt à sa simplification. La demande de la filière d'un approvisionnement régulier en agneaux jeunes est également prise en compte.

2.2 TOUJOURS A L'HERBE

2.2.1. Les motivations liées à la production d'agneaux d'herbe

La recherche d'une maîtrise des charges alimentaires est de loin l'objectif le mieux partagé par les producteurs d'agneaux d'herbe enquêtés. En plus de la réduction du poste concentrés, certains éleveurs recherchent par la pâture une valorisation de l'herbe plus économique que par la récolte. On trouve ensuite deux objectifs opposés : certains privilégient le report des ventes, ou au moins leur étalement, notamment pour bénéficier de la remontée des cours en arrière-saison, alors que d'autres visent un maximum de ventes avant la sécheresse estivale. Les autres motivations sont liées à la volonté de produire des agneaux lourds, pour valoriser au maximum l'herbe pâturée, à la nécessité de faire face au manque de bâtiments, à la volonté de limiter le travail d'astreinte, ou encore d'ordre déontologique : « région herbagère implique agneaux d'herbe ».

2.2.2. Des agnelages calés sur la pousse de l'herbe dans le Nord-Est, plus fractionnés dans le Centre-Ouest

Les agnelages précoces et fractionnés du Centre-Ouest correspondent à un faible potentiel herbageur estival (sécheresses marquées) et à l'existence de contraintes structurelles fortes, en termes de capacité de travail ou de bâtiments, face à des effectifs importants, moins souvent

associés à des bovins que dans le Nord-Est. Ces agnelages plus fractionnés peuvent aussi correspondre à une logique commerciale de ventes étalées d'agneaux aussi jeunes que possible (tableau 1).

A l'opposé, la logique herbagère est restée prioritaire dans les troupeaux du Nord-Est, souvent de petite taille et associés à des bovins. Les agnelages de saison y sont plus groupés et calés sur la pousse de l'herbe, de façon à profiter au maximum du pâturage pendant la lactation et à se passer de complémentation.

Cette conduite semble particulièrement ancrée dans les Ardennes, département sans sécheresse estivale. La prédominance de la race Texel, à la saison sexuelle tardive, peut constituer un autre élément d'explication d'une moindre évolution des systèmes.

Tableau 1 : agnelage de printemps selon les régions : Date moyenne de début, Effectif de brebis et Nombre de lots moyens

Région	Nombre d'expl.	Date de début d'agnelage	Effectif	Nombre de lots
Bourgogne	6	29-janv	307	2,7
Poitou-Charentes	4	2-févr	488	6,8
Limousin	5	12-févr	354	3,2
Allier	3	6-mars	759	3,3
Pays de la Loire	2	12-mars	378	3,0
Vosges	5	15-mars	239	1,2
Centre-Est Lorrain	5	16-mars	428	1,5
Ardennes	9	25-mars	215	1,0
Finition Bergerie*	6	24-févr	333	2,5
Ensemble	45	28-févr	351	2,5

(*Finition Bergerie : élevages ayant rentré la totalité de leurs agneaux au sevrage)

2.2.3. Des surfaces fourragères de nature et de conduite différentes

Les surfaces fourragères du Nord-Est et du Centre-Ouest diffèrent d'abord par leur nature : prairies permanentes prédominantes dans le Nord-Est, ailleurs forte part de prairies temporaires associant graminées et légumineuses, notamment en Limousin et Poitou-Charentes.

A combinaison de productions et zone comparables (spécialisés des zones herbagères au nord du Massif Central et du Nord-Est lorrain), les producteurs d'agneaux d'herbe fertilisent un peu moins leurs prairies : onze unités d'azote minéral par hectare, contre seize pour l'ensemble des fermes de références, pour un niveau de chargement comparable de 1,15 UGB / ha SFP (Bataille *et al.*, 2007).

Le pâturage simultané entre ovins et bovins, assez classique dans les îles britanniques, semble toujours aussi marginal dans les zones herbagères françaises. Parmi les éleveurs enquêtés, seuls quelques ardennais et un bourguignon ont recours à cette pratique. Le pâturage hivernal par les ovins des parcelles bovines est plus répandu. Il peut même être étendu aux parcelles des éleveurs de bovins voisins (vaine pâture) dans le Nord-Est.

Dans ces systèmes herbagers avec des chargements limités et une faible part des prairies fauchée, les refus sont assez fréquents, et leur fauche ou broyage sont nécessaires pour obtenir des repousses d'une meilleure valeur alimentaire. Près de la moitié des élevages enquêtés démarre la fauche des refus avant la fin du printemps. C'est notamment le cas en Limousin, Poitou-Charentes et Pays de la Loire, régions relativement précoces, mais aussi dans les Vosges.

2.2.4. Une complémentation à l'herbe quasi-systématique dans le Centre-Ouest , plus marginale dans le Nord-Est

A l'exception des Vosges (80 %), la part moyenne des agneaux complémentés avant sevrage dans les élevages enquêtés est comprise entre 20 % et 40 % dans les régions du Nord-Est , contre plus de 70 % dans le Centre-Ouest (tableau 2). Ces pratiques divergentes se répercutent fortement sur les âges au sevrage, nettement plus précoces dans le Centre-Ouest . La complémentation après sevrage, plus systématique, est également minimale dans deux régions du Nord-Est avec, en moyenne, 68 % et 80 % d'agneaux complémentés dans les Ardennes et les Vosges.

Tableau 2 : part moyenne des agneaux complémentés avant sevrage selon la région

Région	Nombre d'expl.	Proportion d'agneaux complémentés avant sevrage	Age minimum au sevrage
Centre-Est Lorrain	5	20 %	105 jours
Ardennes	9	33 %	122 jours
Bourgogne	6	39 %	119 jours
Limousin	5	74 %	96 jours
Poitou-Charentes	4	80 %	90 jours
Vosges	5	80 %	126 jours
Allier	3	89 %	91 jours
Pays de la Loire	2	100 %	95 jours
Finition Bergerie*	6	48 %	110 jours
Ensemble	45	55 %	110 jours

2.2.5. Les agneaux d'herbe sont prioritaires pour pâturer les repousses

Les deux bassins diffèrent également en matière de type de ressource fourragère offerte aux agneaux après sevrage. Le recours aux repousses après foin est une pratique relativement commune dans les deux bassins, mais dans le Nord-Est la priorité est plus facilement donnée aux agneaux pour le pâturage des repousses d'enrubannage, plus précoces. Plus marginalement, des éleveurs mixtes bovins-ovins de ce bassin peuvent aussi faire pâturer par les agneaux des repousses d'ensilage. Dans le Centre-Ouest , ce sont plutôt des prairies riches en légumineuses qui sont réservées pour la finition à l'herbe des agneaux et, plus accessoirement, du colza fourrager.

2.2.6. Des consommations de concentré par agneau très variables

La consommation spécifique de concentré par les agneaux d'herbe a pu être estimée dans trente-six des quarante-cinq élevages. Les écarts entre régions sont moins tranchés qu'en matière de part des agneaux complémentés, mais les deux régions lorraines sont celles qui en moyenne ont les consommations les plus faibles (tableau 3). La variabilité intra-région peut cependant être très forte : de 0 à 80 kg selon les élevages dans les Vosges et de 7 à 80 kg dans les Ardennes. Les plus faibles consommations de concentré lorraines peuvent être reliées à certaines pratiques dans la conduite des agneaux : 1) pas de rentrée en bergerie au sevrage dans les Vosges et très faibles niveaux de complémentation après sevrage, 2) pas de complémentation avant sevrage dans les trois départements du Centre-Est Lorrain. Les plus fortes consommations (groupes Pays de la Loire et Finition bergerie) sont proches du niveau d'un engraissement en bergerie, de l'ordre de 75 à 80 kg.

Tableau 3 : complémentation moyenne, par agneau d'herbe, selon la région (en kg / tête)

Région	Nombre d'expl.	Kg de concentré par agneau d'herbe
Centre-Est Lorrain	3	38
Vosges	5	38
Limousin	2	39
Ardennes	9	41
Poitou-Charentes	3	43
Bourgogne	5	48
Allier	3	64
Pays de la Loire	2	71
Finition Bergerie*	4	71
Ensemble	36	48

2.2.7. Les contraintes du parasitisme

Le ténia et les strongles gastro-intestinaux restent les principaux risques et sont donc à l'origine des interventions les plus nombreuses. Les miyases constituent un problème croissant et neuf éleveurs effectuent des traitements préventifs sur les agneaux et / ou sur les brebis. La pratique systématique de la balnéation (ou pulvérisation) contre la gale est également mentionnée dans quelques élevages. Certains éleveurs effectuent des passages au pédiluve à chaque traitement antiparasitaire, pour prévenir le risque de piétin.

2.2.8. Des outils de production peu modernisés

En production d'agneaux d'herbe, le parcellaire constitue le premier outil de travail, et parmi les élevages enquêtés, les cas de parcellaire morcelé et / ou éclaté restent assez fréquents. De même, les équipements d'une production à l'herbe modernisée (quads, passages canadiens, parcs mobiles, etc.) sont peu présents. Aussi les nombreuses interventions, notamment sanitaires, se déroulent-elles rarement dans des conditions optimales.

A titre d'exemple, six élevages sont équipés de quads pour leurs tournées de surveillance, mais seulement trois peuvent les utiliser pour le transport d'animaux isolés. La moitié des éleveurs effectue les tournées en voiture, mais plus du quart à pied. Sept élevages n'utilisent pas de chien, mais il s'agit uniquement de petits troupeaux, de cent à deux cent cinquante brebis agnelées au printemps. Les élevages non équipés pour la contention peuvent être plus conséquents, mais comptent alors plusieurs chiens. Les élevages utilisant uniquement un parc mobile sont essentiellement localisés dans le Nord-Est.

2.2.9. Des agneaux vendus quand la filière en manque

Les producteurs d'agneaux d'herbe enquêtés réalisent une forte part de leurs ventes au quatrième trimestre (tableau 4) : en moyenne, 45 % des agneaux sont commercialisés au quatrième trimestre, voire plus de 50 % si on rajoute le mois de janvier (68 % pour les Ardennes et 82 % pour les Vosges). Or cette période de l'année, à quelques nuances près, correspond au creux de production de la plupart des filières régionales. Elle constitue souvent le facteur limitant du développement des démarches qualité, du fait de la régularité d'approvisionnement exigée par les grandes surfaces. Le rôle de ces producteurs d'agneaux d'herbe est donc aujourd'hui primordial dans le potentiel de développement des démarches qualité mises en place par les filières régionales des zones herbagères.

Tableau 4 : répartition trimestrielle des ventes

Région	Nombre d'expl.	T1	T2	T3	T4	T4 + Janvier
Pays de la Loire	2	2 %	17 %	49 %	32 %	34 %
Allier	3	0 %	6 %	62 %	33 %	33 %
Bourgogne	6	4 %	24 %	38 %	34 %	38 %
Poitou-Charentes	4	0 %	11 %	43 %	46 %	46 %
Centre-Est Lorrain	5	3 %	3 %	51 %	44 %	46 %
Limousin	5	16 %	18 %	31 %	32 %	48 %
Ardennes	9	12 %	1 %	31 %	56 %	68 %
Vosges	5	15 %	0 %	18 %	67 %	82 %
Finition Bergerie*	6	0 %	12 %	41 %	47 %	47 %
Ensemble	45	7 %	9 %	37 %	45 %	52 %

2.2.10. Des économies sur le coût alimentaire, mais pas sur les charges de structure

Les coûts de production en système herbe ou bergerie ont été comparés à partir de la base Diapason des réseaux d'élevage (cent douze élevages traités). A zone d'élevage et combinaison de productions comparables, les producteurs d'agneaux d'herbe bénéficient bien en moyenne de coûts alimentaires plus faibles, de l'ordre de 15 % (0,3 € / kg de carcasse) pour les élevages spécialisés de la zone herbagère au nord du Massif central et du Nord-Est lorrain (tableau 5).

Tableau 5 : coûts de production alimentaires, structurels et totaux (élevages spécialisés des zones herbagères au nord du Massif central et du Nord-Est lorrain, en € / kg de carcasse, année 2005)

Orientation	Nombre d'expl.	Coût alimentaire	Coût structurel	Coût total
Herbe	14	1,80 €	5,11 €	7,57 €
Finition Bergerie	3	1,74 €	5,15 €	7,01 €
Mixte*	12	2,14 €	4,29 €	7,00 €
Bergerie	7	2,13 €	3,71 €	6,22 €
Ensemble	36	1,97 €	4,57 €	7,07 €

(*Mixte : production combinée d'agneaux d'herbe et de bergerie)

Mais, paradoxalement, cet avantage sur le coût alimentaire est, en moyenne, annulé par des charges de structure conséquentes, y compris en bâtiments. Ceci pourrait être expliqué par de moindres économies d'échelle chez les producteurs d'agneaux d'herbe, leurs surfaces et troupeaux étant généralement inférieurs à ceux des élevages ayant développé la production en bergerie. Ces résultats moyens doivent cependant être nuancés du fait de la faible taille des groupes étudiés.

Certains producteurs d'agneaux d'herbe arrivent toutefois à obtenir des coûts tout à fait compétitifs avec la production en bergerie : cinq d'entre eux figurent parmi les dix plus économes de la base Diapason, avec des coûts de production inférieurs à 5 € / kg. Ces herbagers autonomes, proches de ceux mis en avant par le laboratoire d'économie de l'élevage de l'INRA de Theix (Benoît *et al.*, 1997), semblent minoritaires au sein des élevages enquêtés.

Avec la flambée du prix des aliments, la production d'agneaux d'herbe pourrait retrouver une certaine compétitivité : par rapport aux prix observés en 2005, des augmentations de 36 % et 86 % du prix moyen des aliments annuleraient les différences de coût de production observées par rapport aux groupes Bergerie et Mixte de la base Diapason (tableau 5). En mai 2008, on peut donc considérer que les producteurs d'agneaux d'herbe sont maintenant au

même niveau de coût que les producteurs mixtes, vu l'augmentation de 40 % du prix des aliments achetés depuis 2005 (IPAMPA ovins agneaux lourds, Institut de l'élevage).

CONCLUSION

La réorientation des élevages ovins des zones herbagères vers la production d'agneaux d'herbe peut constituer, à terme, une réponse à l'inflation sur le prix des aliments. Elle permettrait de limiter le déficit de production du quatrième trimestre et de conforter les démarches qualité. Une forte part d'herbe dans l'alimentation des agneaux pourrait constituer un atout vis-à-vis des consommateurs, du fait d'une meilleure composition en acides gras (Maene *et al.*, 2002), et serait assez facilement traçable, en associant plusieurs méthodes (Prache *et al.*, 2007). Le retour à des conduites de reproduction plus simples pourrait aussi améliorer la "viabilité" de systèmes où les périodes de travail creuses sont devenues rares, avec la multiplication des lots d'agnelage et la présence d'agneaux toute l'année (Clochard et Giret, 2001).

Mais cette réorientation nécessiterait une adaptation des systèmes fourragers, face à la fréquence des aléas climatiques, pour disposer d'une ressource fourragère de qualité en période estivale. Il n'est pas envisageable pour la filière de voir revenir les agneaux gris, pour des raisons de qualité du produit, et la finition tardive en bergerie est toujours fortement consommatrice de concentré.

Cette réorientation poserait aussi des questions en matière de types génétiques utilisés, avec sans doute la nécessité d'une certaine rusticité plutôt que la recherche de forts potentiels de croissance (gestion de grands lots d'agnelage, précocité de finition, résistance au parasitisme, etc.)

La modernisation de la composante herbagère des systèmes ovins serait cependant incontournable. Le développement de l'utilisation des chiens de troupeau, parcs de contention, quads, etc., pourrait également contribuer à l'amélioration de l'image de la production auprès des jeunes, comme en témoignent les Olympiades des jeunes bergers organisées dans le cadre de la charte de relance ovine.

Cette étude a bénéficié du soutien financier de l'Office de l'élevage.

Remerciements aux chargés de suivi des réseaux d'élevage ovin des départements 03, 08, 16, 23, 49, 53, 54, 55, 57, 58, 67, 86, 87, 88 et 89, ainsi qu'aux responsables d'organisations de producteurs ovins de ces zones.

Bataille J.F., Bellamy J.P., Bellet V., Cailleau L.M., Tchakérian E., 2007. Résultats techniques et économiques des exploitations ovines viande de la base de données nationale « appui technique » et du « socle national » des réseaux d'élevage, campagne 2005

Benoît M., Laignel G., Liénard G., Dedieu B., Chabosseau J.M., 1997. INRA Prod. Anim. 10 (5), 349-362

Clochard Y., Giret V., 2001. ANACT travail et changement 267, 20-21

Maene D., Dehareng F., Huneau A., Davin C., Deswysen A.C., 2002. Renc. Rech. Rum., 9, 322

Prache S., Martin B., Nozière P., Engel E., Besle J.M., Ferlay A., Micol D., Cornu A., Cassar-Malek I., Andueza D., 2007. INRA Prod. Anim. 20 (4), 295-308